

31 élus déchus de leur mandat faute de déclaration

Trente et un mandataires locaux ont été déchus ce jeudi par le gouvernement wallon faute d'avoir déclaré leur(s) mandat(s) en 2016 (exercice 2015), a annoncé jeudi la ministre wallonne des Pouvoirs locaux Valérie De Bue. À cette déchéance s'ajoute une inéligibilité pour six ans, à dater de la notification. Le gouvernement wallon avait décidé à la mi-octobre de poursuivre la procédure contradictoire à l'encontre des mandataires qui n'étaient toujours pas en ordre. Entre-temps, 27 d'entre eux ont régularisé leur situation. Il a été décidé de ne pas retenir de sanction à leur encontre. Les 31 autres mandataires en défaut n'ont par contre pas fait le nécessaire pour se mettre en ordre et sont donc sanctionnés. Ils sont tous conseillers communaux et/ou de CPAS.